

BULLETIN COMMUNAL

DE

MONTJAVOULT

N° 11

FEVRIER 1982

I - VIE MUNICIPALE

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES :

18 SEPTEMBRE, 30 OCTOBRE, 12 DÉCEMBRE 1981 ET 22 JANVIER 1982

1. PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (P.O.S)

On sait que le Conseil Municipal de Montjavoult avait établi, avec les Services de la Direction de l'Équipement, un projet de P.O.S., qui est constitué essentiellement par une répartition du territoire communal en zones (zones constructibles, zones boisées protégées etc....) et par un règlement d'urbanisme (conditions et possibilités d'occupation du sol, c'est à dire : coefficient d'occupation, conditions d'implantation du sol, hauteur et aspect des constructions, accès et voirie, etc...) le Préfet a approuvé ce projet par lettre du 24 Juillet 1981.

Le projet a fait l'objet de deux mises au point, l'une par délibération du 18 Septembre 1981, concernant le terrain situé entre la Mairie et le Cimetière (non constructible) l'autre par délibération du 12 Décembre 1981, concernant une parcelle cadastrée section ZB N° 69 (ajournement de constructibilité).

Le Conseil Municipal a, en effet, exprimé l'intention de procéder désormais à un certain étalement, dans le temps, des constructions nouvelles (Nous rappelons, dans le présent numéro, l'effort exceptionnel du Conseil en faveur de l'extension de la construction à Montjavoult depuis 4 ans).

Le "Plan d'occupation des Sols" de Montjavoult a été rendu public par arrêté préfectoral du 28 Décembre 1981. Il est tenu actuellement à la disposition du public à la Mairie (aux jours et heures d'ouverture) et sera soumis, ultérieurement, à enquête publique; tout habitant de Montjavoult sera, alors, invité à faire connaître, par écrit, auprès d'un enquêteur, ses observations et revendications éventuelles.

2. TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT

Cette taxe, au profit de la commune, payable par tout bénéficiaire d'un permis de construire à Montjavoult, a été approuvée par arrêté préfectoral du 6 Novembre 1981 (avec effet au 18 Septembre 1981).

.../...

3. PROJET DE CONSTRUCTION PAR LA COMMUNE, SUR UN TERRAIN COMMUNAL, D'UN PETIT IMMEUBLE SUSCEPTIBLE D'ETRE AFFECTE A UNE EPICERIE-BUVETTE.

Un devis a été établi, faisant apparaitre un coût, dont le financement, malgré les subventions prévues, n'a pas été considéré, par le Conseil, comme réalisable actuellement.

4. COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'ANNEE 1980

Budget de Fonctionnement

Dépenses réalisées	453.042 Frs
Recettes réalisées	468.048 Frs
Excédent de recettes	15.005 Frs

En 1979 :

Dépenses réalisées ...	427.631 Frs
Recettes réalisées ...	437.099 Frs
Excédent de recettes	9.468 Frs

Budget d'Investissement

Dépenses réalisées	140.847 Frs
Recettes réalisées	203.697 Frs
Excédent de recettes	62.850 Frs

En 1979 :

Dépenses réalisées ...	169.604 Frs
Recettes réalisées ...	180.650 Frs
Excédent de recettes	11.046 Frs

5. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1981

La majoration nette prévue pour les dépenses de fonctionnement, par rapport au budget primitif estimé à 521.000 Frs) a été évaluée à 26.543 Frs

La majoration nette prévue pour les dépenses d'investissement (par rapport au budget primitif, estimées à 31.500 Frs) a été évaluée à 125.350 Frs

6. PROJET DE BUDGET POUR 1982

Le projet sera très prochainement mis au point. Rappelons qu'en application de la loi de "décentralisation" du 10 Janvier 1980, les Conseillers Municipaux disposent d'une certaine liberté dans le choix du taux des impôts locaux directs.

II - INFORMATIONS DIVERSES

1. LES INTEMPERIES DE LA SEMAINE DU 10 au 15 JANVIER .

On se souviendra longtemps des méfaits causés par le grand froid qui a sévi du 10 au 15 Janvier 1982 : plus d'électricité (donc, souvent, plus de chauffage) plus d'eau, plus de téléphone; chemins transformés en patinoires et impraticables, notamment par suite de nombreuses chutes de branches d'arbres; beaucoup d'arbres se sont cassés, les branches se brisant sous l'effet de la glace; chaudières et radiateurs mis hors d'usage par le gel. Dans l'ensemble, un certain nombre de dommages causés par des intempéries d'une gravité exceptionnelle.

De nombreuses bonnes volontés, rassemblées autour du Maire de Montjavoult, ont permis de faire face aux multiples difficultés: pour réparer les fils électriques il fallait, dans des chemins verglacés, surmonter tous les obstacles constitués par les branches qui tombaient tour à tour !..

Les autorités de l'E.D.F. ont rendu hommage à l'aide qui leur fût apportée par la population, en particulier les Agriculteurs qui mirent, spontanément, des tracteurs à la disposition des services publics.

Le Conseil Municipal de Montjavoult avait demandé à Monsieur le Préfet de reconnaître la commune "zone sinistrée; cette proposition n'a pas été retenue.

A l'occasion de ces événements, l'E.D.F. a rappelé qu'une certaine distance doit être observée entre les plantations d'arbres et les lignes électriques. La réglementation, à cet égard, a été fixée par des arrêtés préfectoraux des 23 Novembre 1943 et 17 Mars 1966 dont tous les "riverains" sont invités à prendre connaissance à la Mairie.

2. REPARATION DU CLOCHER DE L'EGLISE DE MONTJAVOULT

Tout le monde a vu l'édification, récemment, d'échaffaudages autour du clocher de notre Eglise. D'importantes réparations, notamment la "face Nord", sont devenues absolument nécessaires. Il y a un risque sérieux de "chutes de pierre" dans le voisinage de la tour.

Le projet a été formé de profiter de l'occasion pour aménager et embellir l'extérieur et l'intérieur de la tour, en dégagant de beaux aspects architecturaux, et en rétablissant, peut être, des vitraux en ogive, faces Nord et Ouest. Les travaux à prévoir seront importants, car il convient de remplacer toutes les pierres, de la tour, défectueuses, pierre par pierre !

Précisons que la commune ne supportera, finalement, que 22,50 % du coût des travaux, Monsieur le Maire étant parvenu, par sa ténacité, à obtenir une participation du Département supérieure de 5 % à celle de la commune. L'Etat payant la moitié des frais totaux.

Les travaux de taille des pierres ont commencé (en atelier).

3. RECENSEMENT DE LA POPULATION

Tous les 7 ans il est procédé, dans toute la France, au recensement de la population. Prescrit par un décret du 28 Avril 1981, un recensement a lieu en Mars 1982; il est obligatoire et tout refus de réponse, ou toute réponse volontairement inexacte peut entraîner une peine d'amende. Les réponses sont confidentielles. Les questionnaires de recensement seront utilisés uniquement à des fins statistiques, dont l'intérêt national est primordial.

Tous les Agents recenseurs sont astreints au secret professionnel; ils ne peuvent pas prendre copie des questionnaires.

C'est notre sympathique concitoyen, Monsieur Jean LEBEAU, qui a été désigné pour remplir les fonctions d'agent recenseur à Montjavoult. Nous sommes certains qu'il lui sera fait bon accueil, lorsqu'il se présentera au domicile de chacun, pour remplir sa mission.

Les imprimés de recensement seront distribués à partir du 4 Mars 1982, seules les personnes ayant leur résidence principale à Montjavoult, recevront un bulletin de recensement individuel.

Quelle que soit la date à laquelle seront remplis les questionnaires, c'est la situation au 4 Mars (à 0.Heures) qu'il y aura lieu de prendre en compte.

Dans notre prochain numéro, nous donnerons des informations comparatives sur la population de Montjavoult en 1975 (date du dernier recensement) et 1982.

4. SITUATION DE LA CONSTRUCTION A MONTJAVOULT

Dans le numéro 7 de notre Bulletin (Novembre 1979) nous avons signalé que dans la période Mars 1977-Novembre 1979, 32 avis favorables avaient été donnés pour des logements (individuels ou en lotissements).

Depuis Novembre 1979, 11 avis favorables ont été donnés; trois maisons sont actuellement en cours de construction et huit sont terminées.

III - ECHOS DE LA VIE LOCALE

1. NAISSANCES

Nous sommes heureux de signaler 3 naissances depuis la parution de notre dernier numéro :

FAGOT Sébastien	le 19 Octobre 1981
LANOIS Loïc	le 25 Janvier 1982
WANBERGUE Geneviève	le 3 Février 1982

Saluons l'arrivée de ces jeunes habitants de Montjavoult, l'un issu d'une famille anciennement installée dans notre commune, les autres de jeunes ménages nouvellement installés.

Montjavoult se développe et prospère!

2. DECES

Madame Pierre GRISVARD nous a quittés le 30 Janvier 1982, entourée du regret de tous. Nous adressons à sa famille et notamment à son fils, Monsieur Georges GRISVARD, Conseiller Municipal, nos plus sincères condoléances avec notre vive sympathie.

Notre sympathique Instituteur, Monsieur RIVOALLAN; a perdu sa mère, le 17 Décembre dernier. Nous l'assurons de nos sincères condoléances.

3. REUNIONS

La traditionnelle FETE DU VILLAGE s'est déroulée, le 13 Septembre dernier, dans une joyeuse animation. Les lots étaient nombreux et les attractions également. Actives compétitions dans les épreuves d'adresse sportive.

Le 20 Septembre 1981, l'"ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS" avait organisé une intéressante randonnée en basse Normandie (visite de Bayeux, des plages du débarquement, etc...). Le car était complet et la journée eut été très appréciée, s'il n'y avait pas eu, malheureusement, un temps déplorable !

Le "CLUB DU TROISIEME AGE DE MONTJAVOULT" avait repris, dès le début d'Octobre ses "sorties" et ses "goûters. Sortie de pêche à la truite, le 1er Octobre, avec de talentueuses pécheuses. "Déjeuner des Anciens" en union avec l'"ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS" de Montjavoult, le 11 Octobre, au Restaurant le Relais Saint Eloi, à Bézu Saint Eloi; l'assistance était nombreuse et animée; elle a fait honneur à un bon menu et applaudi notre sympathique ténor, Monsieur FERRER:

.../...

Et enfin, ce furent les réunions à l'occasion de la FETE DE NOEL : le 17 Décembre, les enfants de l'école de Montjavoult étaient invités par la commune, à déguster un bon goûter et à recevoir de beaux cadeaux; à cette occasion ils ravirent l'assistance par leurs chants et leurs récitations exécutés sous la direction de nos Instituteurs Monsieur et Madame RIVOALLAN, avec beaucoup de succès; il furent très applaudis.

Le 20 Décembre, ce fut le tour des Anciens, qui reçurent de beaux "colis de Noël", choisis et confectionnés avec le plus grand soin par Madame PELLE, Présidente du "Club du 3ème Age", après un excellent goûter.